

# La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

27 janvier 2011

## Liste des numéros utiles

### MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00  
 Secrétariat du Maire :  
 04 90 45 46 18  
 Service Communication :  
 04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10  
 Police Municipale : 04 90 42 69 98  
 Élu d'astreinte : 06 09 94 78 61

### Préfecture

04 91 15 60 00

### Gendarmerie

17

### Sapeurs Pompiers

18 ou 112

### Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

### Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

### Dépannage GAZ

0800 473 333

### Dépannage Electricité

0810 501 900

### DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

### CCFF

04 90 42 55 46

### HORAIRES MAIRIE

Lundi, mercredi, vendredi :

8 h 30-12 h / 14 h-17 h

Mardi, jeudi : 8 h 30-12 h / 14 h-18 h

Samedi 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du mois :

8 h 30-12 h

### LES PERMANENCES DU MAIRE

Mardi 14 h à 16 h.

Chers Farencs,

Lors de l'installation de la nouvelle équipe municipale en mars 2008, nous nous sommes rapidement aperçus que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2007 pouvait entraîner des problèmes importants en matière d'aménagement sur le village. Nous devons notamment faire face à trois difficultés principales :

- Le nombre de constructions, pouvant faire passer La Fare les Oliviers de 6500 à 8000 habitants en 2015 (prévisions du PLU) sans forcément que soient prévues les infrastructures liées à ces constructions.
- L'absence de locatif aidé et d'accession maitrisée à la propriété.
- L'absence d'incitation à construire en basse consommation.

Nous avons donc été amenés à prendre plusieurs décisions pour limiter les effets négatifs de cette planification :

- Ramener les prévisions de croissance de population pour 2015 de 8000 à 7200 habitants en bloquant trois secteurs à la construction : les Gramenières, la 2<sup>e</sup> phase de la Gueirarde et le quartier des Trompettes.
- Imposer du locatif aidé, dans un premier temps en traitant directement avec les aménageurs, puis en l'inscrivant dans notre PLU (réalisé depuis le mois de septembre 2010).
- Autoriser une augmentation de 20% du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) en cas de construction de haute qualité environnementale. Montrer l'exemple en imposant pour les constructions dont la commune a la maîtrise des normes de constructions de très haute qualité environnementale.

Ces décisions nous ont permis de contrôler et de diversifier l'offre de logement, de recentrer cette offre en direction des habitants de la commune (locatif aidé, accession maitrisée à la propriété) et d'envisager un futur plus serein pour notre village (en niveau d'infrastructures à construire et en qualité de construction).

En ce début d'année permettez-moi de vous souhaiter, puisqu'il est encore temps, une bonne et heureuse année 2011.

Bien Cordialement 

Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers  
 Vice-Président Agglopolé Provence

## Conseil municipal du 27 janvier 2011

### ● GARANTIES ACCORDÉES PAR LA COMMUNE À LA SA HLM NEOLIA POUR L'OPÉRATION « L'OLIVERAIE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à la SA HLM NEOLIA les garanties d'emprunt suivantes pour l'acquisition d'un ensemble immobilier de 10 logements sis chemin des thèses :

- 281 297,50 € pour le prêt PLUS
- 173 826,40 € pour le prêt PLUS Foncier
- 40 029,55 € pour le prêt PLAI
- 16 919,10 € pour le prêt PLAI Foncier

*Adoptée à l'unanimité*

### ● CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants afin de permettre l'évolution de grades des agents répondant aux conditions réglementaires :

#### Filière Technique :

Un poste d'Adjoint Technique 1<sup>o</sup> classe à temps complet

#### Filière Administrative :

2 postes d'Adjoint Administratif de 1<sup>o</sup> classe à temps complet  
Et d'un poste au sein du service de police municipale afin de pourvoir au remplacement d'un départ à la retraite

#### Filière Police :

1 poste de Chef de Service de police municipale de classe supérieure à temps complet  
*Adoptée à l'unanimité*

### ● TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose les transformations de postes suivantes, afin de pouvoir à l'avancement de grade des agents répondants aux conditions réglementaires :

#### Filière Administrative :

- Deux postes de Rédacteur à temps complet

en

- Deux postes de Rédacteur Principal à temps complet

*Adoptée à l'unanimité.*

### ● REMISE DE MAJORATION ET PÉNALITÉ DE RETARD SUR TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux que Monsieur Alain PACULL a bénéficié d'un transfert de permis de construire n° 013.037.03F0050-1 en date du 3 septembre 2004 accordé initialement à Monsieur Robert GASTAL en date du 23 janvier 2004.

Or le service « fiscalité de l'urbanisme » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'a porté que récemment à la connaissance des services fiscaux le transfert accordé à Monsieur Alain PACULL. Ainsi, ce dernier n'a eu connaissance des taxes d'urbanisme à payer qu'en novembre 2010, mais l'administration applique des pénalités de retard. Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers Municipaux de se prononcer favorablement sur la remise des pénalités de Monsieur Alain PACULL qui s'élèvent à 561 euros au titre de la part de la commune.

*Adoptée à l'unanimité*

### ● APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 SIMPLIFIÉE DU P.L.U.

Monsieur le Maire précise que la présente modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Fare les Oliviers qui vise à supprimer 6 emplacements réservés rentre dans le champ d'application fixé à l'article R.123-20-1 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la procédure et plus précisément à l'article R 123-20-2 du code de l'urbanisme, la consultation du public sur le projet de modification simplifiée a été organisée du 7 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclus. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public ont été mis à sa disposition au service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture. Aucune observation n'a été émise.

*Adoptée à la majorité*

### ● CESSIION AMIABLE DE 657 M<sup>2</sup> D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BB 329 - 282 - 283 ET 284

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 09.4.4 du 19 juin 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section BB n° 329 - 282 - 283 - 284 pour une superficie totale de 657 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Monsieur Le Maire explique qu'à ce jour l'acte authentique n'a pu être signé car ce bien appartenant tout d'abord à la SARL CENTUCCI a été transféré à deux nouvelles sociétés la SARL LOTI.SUD et la SARL J2ml Invest. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des modifications sus visées de délibérer à nouveau sur l'acquisition à l'euro symbolique, d'une partie des parcelles précitées d'une superficie totale de 657 m<sup>2</sup>.

*Adoptée à l'unanimité*

### ● FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal n° 2010.5.19 du 23 septembre 2010 par laquelle il a été décidé de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AY n° 89p pour partie, 140p pour partie et 142p pour partie pour une contenance de 8820 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision DELEUIL pour un montant de 108 100 €, frais de notaire inclus.

Cette demande de subvention n'a pas été retenue en 2010 et que le Conseil Général demande à la collectivité de déposer un nouveau dossier pour 2011. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter à nouveau le Conseil Général afin d'obtenir, pour l'année 2011, une subvention au taux maximum de 60 %.

*Adoptée à l'unanimité*

## ● TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA FORÊT COMMUNALE 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'amélioration en forêt communale pour 2011 concernant les travaux définis ci-après :

- Dépressage régénération naturelle de la pinède de la parcelle forestière n° 2
- Plantations de feuillues sur les parcelles n° 1 - 2 - 3 - 4 - 5 et 7
- Entretien de plantations résineuses sur les parcelles 4 et 5

### Conseil Général

Taux 50 % Montant sollicité 12 494

### Autofinancement

Taux 50 % Montant sollicité 12 494

*Adoptée à l'unanimité*

## ● SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2008-2011 ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales ont signé un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2008 à 2011 approuvé par délibération du 12 mars 2009.

Deux actions nouvelles ont été créées en 2010 :

- La commune a augmenté sa capacité d'accueil périscolaire primaire de 110 à 170 à compter de septembre 2010
  - et la Maison des Jeunes et des Parents développe un accueil jeune 14-18 ans depuis cet été.
- C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un avenant au contrat enfance jeunesse 2008-2011 afin d'intégrer ces deux nouvelles actions.

*Adoptée à l'unanimité*

## ● PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SÉJOUR À BUDAPEST DES ÉLÈVES DU LYCÉE ADAM DE CRAPONNE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un séjour à BUDAPEST est organisé du 11 au 17 avril 2011 pour une seconde européenne du Lycée Adam de Craponne à Salon de Provence.

Une participation est demandée à la Mairie pour ce séjour dont le coût s'élève à 300 € par enfant à la charge des parents.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 50 € pour l'élève farenqué participant à ce séjour.  
*Adoptée à l'unanimité*

## ● CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION PARTIELS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de la nouvelle déviation de LA FARE LES OLIVIERS, la RD 10 et la RD 19 sont réaménagées à l'Est de l'agglomération. Dans cette optique, le Conseil Général demande d'établir une convention avec la commune portant sur la gestion et l'entretien des espaces verts et du réseau d'éclairage réalisés dans le cadre de ces projets notamment :

- dans l'emprise des trois giratoires (la Pomme de Pin, RD 10/RD 19 et RD 19/Sortie autoroute A8).
- sur les tronçons de route (RD 10 et RD 19) entre les trois giratoires.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS dans le cadre de l'entretien du domaine public routier départemental et de ses dépendances.

Dans ce cadre, la commune de LA FARE LES OLIVIERS accepte l'entretien du domaine public départemental et de ses dépendances, ci-après définis :

- Les espaces verts créés dans l'emprise du carrefour de La Pomme de Pin et plantés d'oliviers (lot central du giratoire ainsi que deux délaissés de la RD 10 situés au Nord du giratoire, à l'exclusion de tout autre espace)
- Les gaines, chambres de tirage et massifs de fondation des candélabres en réservation pour l'éclairage des trois carrefours
- Les gaines, chambres de tirage et massifs de fondation des candélabres en réservation pour l'éclairage des RD 10 et RD 19 entre ces carrefours.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée initiale d'un an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction et entrera en vigueur dès sa signature par les parties.  
*Adoptée à l'unanimité*

## ● TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2010 - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal n° 2010.2.12 du 13 avril 2010 sollicitant l'aide du Conseil Général pour les travaux de proximité de l'année 2010. Monsieur le Maire informe que tous les dossiers déposés ont été retenus.

Le dossier relatif au remplacement d'hydrants et extension du réseau d'eau potable de l'école Saint-Exupéry a évolué depuis le mois d'avril et doit faire l'objet de modifications techniques. Après modification, le coût de ce branchement, réalisé en lieu et place, de l'installation actuelle à reprendre s'élève à 10000 € H.T, au lieu de 32491 €.

Parallèlement, une opération d'aménagement se développe sur le site de la Gueirarde. Cette opération, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau, nécessite la réalisation d'aménagements destinée à la récupération et au transit des eaux pluviales, générés par l'opération, vers le bassin de rétention existant au Sud du collège Louis Le Prince Ringuet.

## Le Maire vous informe...

Le rejet des eaux pluviales vers le bassin susvisé se traduira par la pose, par l'aménageur, d'une buse de diamètre 1000 mm. Dans le cadre de sa bonne gestion des écoulements pluviaux, de la protection de l'environnement et du respect des orientations de son schéma directeur d'assainissement pluvial réalisé en 1997, la commune souhaite profiter de l'opportunité des travaux évoqués ci-dessus, pour faire procéder à la dilatation de la buse de diamètre 1000 en 1200 mm. Cette dilatation permettra la prise en compte, dans l'avenir, de la régulation du transit d'eaux pluviales provenant de tout le bassin amont Nord de la commune. Le coût de la dilatation évoquée s'élève à 2000 € H.T. Compte tenu des coûts ci-dessus et du caractère primordial que revêt cette opération, la commune souhaite, pour assurer en partie ce financement, pouvoir bénéficier du report de la subvention allouée dans le cadre du remplacement d'hydrants et extension du réseau d'eau

potable de l'école Saint-Exupéry sur cette opération.

Le coût global de ces travaux passe de 32491 € à 35000 € hors taxes et la subvention de 25993 € accordée par le Conseil Général le 23 juillet 2010 sur le dossier initial reste inchangée.

*Adoptée à l'unanimité*

### ● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'AGGLOPÔLE PROVENCE POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DE

### L'ÉCHANGEUR DE COUDOUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 septembre 2010 la commune s'est engagée pour le cofinancement des études d'opportunité et de faisabilité du complément de l'échangeur de Coudoux, avec la Société des Autoroutes du Sud de la France, lors de la même séance des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional. Dans le cadre du SCOT, et notamment des objectifs définis

en matière de déplacement, la communauté d'agglomération Agglopôle Provence et la communauté du Pays d'Aix sont compétentes en matière d'étude, sur les grandes infrastructures routières de leur territoire, et peuvent prendre en charge le financement restant à la charge des collectivités.

La communauté du Pays d'Aix s'est substituée à la commune de Coudoux et acquittera la participation financière de cette commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter la communauté d'agglomération pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle représentant le montant des participations restant à la charge des communes de Velaux, Berre l'Étang, Rognac et La Fare les Oliviers.

Le coût des études est estimé à 150000 € HT. La participation des communes est fixée à 60% du montant total, soit 90000 € HT.

*Adoptée à l'unanimité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 13/01/2011, le Préfet de la Région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône, a ouvert une enquête publique à la demande de la société » UEM et de la société ENERGREEN Production, préalable à la création d'un parc solaire photovoltaïque au sol, lieu dit « les Bons Enfants » et « les Craus » sur le territoire de la commune de La Fare les Oliviers.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de La Fare les Oliviers, au Service Urbanisme - 250, avenue des Puisatiers, pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2011.

Monsieur Michel ICARD, Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'adresse et aux heures pré-citées, aux dates suivantes : 1<sup>er</sup>/2, 10/2, 16/2, 25/2 et 3/3 de 9h00 à 12h00 en Mairie au Service Urbanisme - 250 avenue des Puisatiers.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie au service Urbanisme de La Fare les Oliviers et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction Collectivités Locales et du Développement Durable, Bureau du Développement Durable et de l'Urbanisme - Hôtel de la Préfecture - 13282 Marseille Cedex 20

## INSCRIPTION SCOLAIRES

Jusqu'au 9 février 2011, les pré inscriptions scolaires des enfants nés en 2008 et 2009 ont lieu en Mairie les lundi - mardi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En dehors de cette période et pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Education au 04 90 45 46 16.

## LA FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins se déroulera le Vendredi 27 mai 2011

Vous souhaitez organiser un moment convivial dans votre rue ou votre quartier...

Afin de répondre au mieux à vos sollicitations, vous devez adresser une demande par courrier à Monsieur le Maire avant le 30 avril 2011.

